



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 55035:2017

**Compatibilité électromagnétique des
équipements multimédia - Exigences
d'immunité**

Electromagnetic compatibility of
multimedia equipment - Immunity
requirements

Elektromagnetische Verträglichkeit von
Multimediageräten - Anforderungen zur
Störfestigkeit

07/2017



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 55035:2017 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 55035:2017.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 55035:2017

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 55035

Juillet 2017

ICS 33.100.20

Version française

**Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia -
Exigences d'immunité
(CISPR 35:2016 , modifiée)**

Elektromagnetische Verträglichkeit von Multimediageräten -
Anforderungen zur Störfestigkeit
(CISPR 35:2016 , modifiziert)

Electromagnetic compatibility of multimedia equipment -
Immunity requirements
(CISPR 35:2016 , modified)

La présente Norme Européenne a été adoptée par le CENELEC le 2016-09-26. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à cette Norme Européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du CEN-CENELEC Management Centre ou auprès des membres du CENELEC.

La présente Norme Européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au CEN-CENELEC Management Centre, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
Notice d'entérinement	4
1 Modification de l'Article 1 "Domaine d'application"	4
2 Modification de l'Article A.4 "Niveaux d'essai modifiés et critères de performance"	4
3 Modification des Annexes	4
Annexe ZA (normative) Références normatives aux publications internationales avec les publications européennes correspondantes	5
Annexe ZZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de la directive 2014/30/UE [JO L96 2014]	7
Annexe ZZB (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de la directive 2014/53/UE [JO L153 2014]	9
4 Modifications de la Bibliographie	11

Avant-propos européen

Le texte du document CISPR/I/522/FDIS, future édition 1 de la CISPR 35:2016, établi par le CISPR SC I "Compatibilité électromagnétique des matériels de traitement de l'information, multimédia et récepteurs", du CISPR "Comité international spécial des perturbations radioélectriques", a été soumis au vote parallèle IEC-CENELEC et approuvé par le CENELEC comme EN 55035:2017.

Un projet d'amendement, qui couvre les modifications communes apportées à la CISPR 35:2016 (CISPR/I/522/FDIS), a été préparé par le CLC/TC 210 "Compatibilité électromagnétique (CEM)" et approuvé par le CENELEC.

Les dates suivantes sont fixées:

- date limite à laquelle ce document doit être mis en application au niveau national par publication d'une norme nationale identique ou par entérinement (dop) 2018-01-28
- date limite à laquelle les normes nationales en contradiction avec ce document doivent être annulées (dow) 2022-07-28

Les articles, paragraphes, notes, tableaux, figures et annexes complémentaires à ceux de la CISPR 35:2016 sont repérés par le préfixe "Z".

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CENELEC ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Ce document a été préparé dans le cadre d'un mandat confié au CENELEC par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange, et vient à l'appui des exigences essentielles de la ou des directives UE.

Pour la relation avec la ou les directives UE et la ou les demandes de normalisation, voir les Annexes ZZA et ZZB informatives, qui font partie intégrante du présent document.

Notice d'entérinement

Le texte de la Norme internationale CISPR 35:2016 a été approuvé par le CENELEC comme Norme européenne avec les modifications communes suivantes.

MODIFICATIONS COMMUNES

1 Modification de l'Article 1 "Domaine d'application"

Ajouter le nouvel alinéa suivant après la phrase "Les équipements multimédia (MME) couverts par le domaine d'application de la CISPR 20 ou de la CISPR 24 relèvent du domaine d'application du présent document." :

Pour les équipements multimédia (MME) qui relèvent du domaine d'application de l'EN 300 386 ou d'une partie quelconque de la série EN 301 489, les exigences contenues dans ces normes produits spécifiques/normes de familles de produits priment sur les exigences contenues dans le présent document.

2 Modification de l'Article A.4 "Niveaux d'essai modifiés et critères de performance"

Dans le Tableau A.2 "Niveaux d'essai modifiés pour le critère de performance A pour la fonction de réception de radiodiffusion", **remplacer** la phrase suivante:

Le canal accordé $\pm 0,5$ MHz (de la fréquence limite inférieure - 0,5 MHz jusqu'à la fréquence limite supérieure + 0,5 MHz du canal accordé) est exclu des essais.

par ce qui suit:

A l'exception de la DVB-C, le canal accordé $\pm 0,5$ MHz (de la fréquence limite inférieure - 0,5 MHz jusqu'à la fréquence limite supérieure + 0,5 MHz du canal accordé) est exclu des essais. Pour la DVB-C, les niveaux de perturbation sont de 3 V/m ou 3 V, sauf dans le canal accordé $\pm 0,5$ MHz (de la fréquence limite inférieure - 0,5 MHz jusqu'à la fréquence limite supérieure + 0,5 MHz du canal accordé), où le niveau de perturbation est de 1 V/m.

3 Modification des Annexes

Ajouter les nouvelles annexes suivantes.

Annexe ZA

(normative)

Références normatives aux publications internationales avec les publications européennes correspondantes

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

NOTE 1 Dans le cas où une publication internationale est modifiée par des modifications communes, indiqué par (mod), l'EN/le HD correspondant(e) s'applique.

NOTE 2 Les informations les plus récentes concernant les dernières versions des Normes européennes répertoriées dans la présente annexe sont disponibles à l'adresse suivante: www.cenelec.eu.

<u>Publication</u>	<u>Année</u>	<u>Titre</u>	<u>EN/HD</u>	<u>Année</u>
CISPR 16-1-2	2014	Spécifications des méthodes et des appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques – Partie 1-2: Appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques – Dispositifs de couplage pour la mesure des perturbations conduites	EN 55016-1-2	2014
IEC 61000-4-2	2008	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 4-2: Techniques d'essai et de mesure – Essai d'immunité aux décharges électrostatiques	EN 61000-4-2	2009
IEC 61000-4-3	2006	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 4-3: Techniques d'essai et de mesure – Essai d'immunité aux champs électromagnétiques rayonnés aux fréquences radioélectriques	EN 61000-4-3	2006
+ A1	2007		+ A1	2008
+ A2	2010		+ A2	2010
IEC 61000-4-4	2012	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 4-4: Techniques d'essai et de mesure – Essai d'immunité aux transitoires électriques rapides en salves	EN 61000-4-4	2012
IEC 61000-4-5	2005	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 4-5: Techniques d'essai et de mesure - Essai d'immunité aux ondes de choc	EN 61000-4-5	2006 ¹⁾
IEC 61000-4-6	2008	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 4-6: Techniques d'essai et de mesure - Immunité aux perturbations conduites, induites par les champs radioélectriques	EN 61000-4-6	2009 ²⁾

1) L'EN 61000-4-5:2006 est remplacée par l'EN 61000-4-5:2014, *Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 4-5: Techniques d'essai et de mesure - Essai d'immunité aux ondes de choc* (IEC 61000-4-5:2014).

<u>Publication</u>	<u>Année</u>	<u>Titre</u>	<u>EN/HD</u>	<u>Année</u>
IEC 61000-4-8	2009	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 4-8: Techniques d'essai et de mesure - Essai d'immunité au champ magnétique à la fréquence du réseau	EN 61000-4-8	2010
IEC 61000-4-11	2004	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 4-11: Techniques d'essai et de mesure - Essais d'immunité aux creux de tension, coupures brèves et variations de tension	EN 61000-4-11	2004
IEC 61000-4-20	2010	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 4-20: Techniques d'essai et de mesure - Essais d'émission et d'immunité dans les guides d'onde TEM	EN 61000-4-20	2010
IEC 61000-4-21	2011	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 4-21: Techniques d'essai et de mesure - Méthodes d'essai en chambre réverbérante	EN 61000-4-21	2011
ISO 9241-3	1992	Exigences ergonomiques pour travail de bureau avec terminaux à écrans de visualisation (TEV) - Partie 3: Exigences relatives aux écrans de visualisation	EN 29241-3	1993 ³⁾
Norme IEEE 802.3	-	IEEE Standard for Ethernet, Section Three	-	-

2) L'EN 61000-4-6:2009 est remplacée par l'EN 61000-4-6:2014, *Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 4-6: Techniques d'essai et de mesure - Immunité aux perturbations conduites, induites par les champs radioélectriques* (IEC 61000-4-6:2013).

3) L'EN 29241-3:1992 est supprimée et remplacée par l'EN ISO 9241-302:2008, *Ergonomie de l'interaction homme-système - Partie 302: Terminologie relative aux écrans de visualisation électroniques* (ISO 9241-302:2008).

Annexe ZZA (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de la directive 2014/30/UE [JO L96 2014]

La présente Norme européenne a été élaborée dans le cadre de la demande de normalisation de la Commission européenne C(2016) 7641 final du 30.11.2016 ⁴⁾, ('M/552'), en ce qui concerne l'élaboration de normes harmonisées à l'appui de la directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique, pour constituer un moyen volontaire de satisfaire aux exigences essentielles de la directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique [JO L96 2014].

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre de ladite directive, la conformité aux articles de cette norme indiqués dans le Tableau ZZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite directive et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZZA.1 – Correspondance entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles énoncées dans la directive 2014/30/UE [JO L96 2014]

Exigences essentielles de la directive 2014/30/UE	Article(s) / paragraphe(s) de cette EN	Remarques / Notes
Annexe I. 1(b) (immunité électromagnétique)	Article 5 Exigences d'immunité Tableau 1 – Exigences d'immunité pour les accès par l'enveloppe	Non applicable aux récepteurs de radiodiffusion (Annexe A) dans le cadre de la directive 2014/30/UE
	Article 5 Exigences d'immunité Tableau 2 – Exigences d'immunité pour les accès de données analogiques/numériques	Non applicable aux récepteurs de radiodiffusion (Annexe A) dans le cadre de la directive 2014/30/UE
	Article 5 Exigences d'immunité Tableau 3 – Exigences d'immunité pour les accès de réseau d'alimentation continue	Non applicable aux récepteurs de radiodiffusion (Annexe A) dans le cadre de la directive 2014/30/UE
	Article 5 Exigences d'immunité Tableau 4 – Exigences d'immunité pour les accès de réseau d'alimentation secteur en courant alternatif	Non applicable aux récepteurs de radiodiffusion (Annexe A) dans le cadre de la directive 2014/30/UE

AVERTISSEMENT 1 — La présomption de conformité demeure valable tant que la référence de la présente Norme européenne figure dans la liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Il est recommandé aux utilisateurs de la présente norme de consulter régulièrement la dernière liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

4) DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION C(2016) 7641 final du 30.11.2016 relative à une demande de normalisation adressée au Comité européen de normalisation, au Comité européen de normalisation électrotechnique et à l'Institut européen de normalisation des télécommunications en ce qui concerne l'élaboration de normes harmonisées à l'appui de la directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique.